

INTITULE DU POSTE

ENSA NANTES-2024-1778332-PROF STA cat 2 n°1

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur.e /Sciences et Techniques pour l'Architecture/Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Pays de Loire
Département	Loire-Atlantique
Adresse	6 quai François Mitterrand, 44200 Nantes

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSA Nantes est une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle conjointe des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle accueille plus de 1 000 étudiants et compte près de 140 agents (enseignants-chercheurs, personnels administratifs, techniques et scientifiques) et plus de 300 intervenants extérieurs. En matière de recherche, l'école s'appuie sur un laboratoire au rayonnement national et international, le CRENAU (AAU), dont les thématiques répondent aux grands enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens et philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. Avec son campus international situé à l'Île Maurice, l'ENSA Nantes bénéficie d'une très large visibilité. Ouverte sur la ville et sur le monde, forte de nombreux partenariats, elle favorise pour ses étudiants des temps de rencontres et d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et la conception à l'échelle 1. Elle porte toutes les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'ENSA Nantes est un établissement-composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (quatre pôles universitaires, trois grandes écoles, un CHU, un IRT et l'INSERM).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'activité scientifique de l'ENSA Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 25 doctorants, 4 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, communication, documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens. Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles. Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU. Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse).

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Charges pédagogiques :

L'enseignant-chercheur sera chargé de définir et assurer plusieurs enseignements dans le champ STA (sciences et techniques pour l'architecture). Une compétence dans l'enseignement des techniques de réhabilitation des édifices (ordinaires et remarquables) du XX^e siècle, est demandée. Des compétences en histoire de la construction sont attendues. Une capacité à mettre en perspective les projets de réhabilitation dans leurs dimensions économique et environnementale serait appréciée.

Les enseignements dispensés à une promotion entière devront couvrir un large spectre de systèmes constructifs. Toutefois, les enseignements destinés à des publics plus restreints, de même que les domaines de recherche du candidat, pourront concerner des systèmes constructifs plus ciblés (constructions bio et géo sourcées, constructions en béton armé, etc.).

L'enseignant-chercheur devra posséder, soit une expérience confirmée de recherche dans ce champ (ses publications en témoignent), soit une expérience confirmée de maîtrise d'œuvre en réhabilitation.

Ses missions pédagogiques seront les suivantes :

L'enseignant-chercheur devra intervenir dans un enseignement (CM et TD) à créer en fin de licence ou en master et consacré aux diagnostics des bâtiments existants et aux techniques de réhabilitation. La capacité à mettre ce nouvel enseignement en résonance avec un ou plusieurs autres enseignements STA de licence (maîtrise des ambiances, matériaux bio et géo sourcés, construction, mécanique des structures, construction parasismique, modélisation BIM) sera appréciée. La participation à des enseignements en master sera envisagée selon les besoins et dans le contexte de modifications de la maquette pédagogique :

- Proposition d'un séminaire de mémoire sur le thème des enjeux du patrimoine bâti ¹ et/ou d'histoire de la construction, en lien avec les domaines de recherche du/de la candidat
- Co-coordination, en binôme avec un enseignant-chercheur TPCAU, d'un studio de projet consacré aux interventions sur des édifices existants ; outre la participation au suivi des projets d'étudiants, des contributions théoriques sont attendues

L'enseignant-chercheur pourra également être sollicité pour participer :

- Aux enseignements dispensés aux promotions de FPC (Formation Professionnelle Continue)
- Au suivi des stages de master

Charges scientifiques :

L'enseignant-chercheur sera invité à inscrire son activité dans l'environnement de recherche de l'école et, notamment, dans le projet scientifique de l'unité de recherche du CRENAU (AAU). Sa contribution veillera à s'articuler à cette dynamique interdisciplinaire et à consolider son ambition de développement à l'international. Il serait apprécié qu'il puisse participer à la vie de laboratoire et accompagner en (co)coordination les thèses qui seront inscrites dans l'ED SIS.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Expérience pédagogique solide et diversifiée, capacité à articuler enjeux constructifs, patrimoniaux, environnementaux et économiques, capacités et appétence pour la production de réflexions théoriques sur ces sujets. Une expérience de recherche riche et diversifiée ou de pratique de la maîtrise d'œuvre associée à une forte capacité réflexive est attendue.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le champ STA-CIMA compte actuellement six enseignants-chercheurs titulaires.

Laboratoire AAU, équipe CRENAU (<https://aau.archi.fr/>)

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'architecte et/ou diplôme d'ingénieur.

Doctorat en sciences de l'ingénieur ou en histoire de la construction ou en architecture souhaité.

¹ Le terme « patrimoine bâti » doit ici être entendu dans son acception la plus large et non réduite aux édifices remarquables.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours
Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nantes.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

Autre personne à contacter

damien.michel@nantes.archi.fr